

2. Decembre 1904  
 Province de Quebec  
 Cite de St. Henri

A une assemblee de Comite  
 general du Conseil de la Cite de  
 Saint Henri, tenue a Saint Henri  
 au lieu ordinaire des assemblees des dits  
 Comites. Vendredi le deuxieme jour de  
 Decembre mil neuf cent quatre, conforme-  
 ment a la loi, a laquelle assemblee  
 sont presents Son Honneur le Maire  
 Eugene Guay & M. M. les Echevins  
 Chs Fortier Jos Estier, W. Labriche  
 J. A. Maspe Jos. Senecal, formant un  
 quorum sous la presidence de M. le  
 Maire.

Il est ordonne et statue par reso-  
 lutions du Comite comme suit:-  
 M. Champagne l'inspecteur des bouilloirs  
 de la Cite est present au Comite et  
 remet des soumissions de M. W. Weir  
 & American Lorraine Co. pour la fabrication  
 d'une bouilliere pour la pompe a incendie

Tu le rapport de l'inspecteur des bouillie-  
 res, M. Champagne, que la bouilliere  
 de la pompe a incendie, tel qu'elle est  
 actuellement ou meme apres re-  
 paration, ne pourra pas fournir suffi-  
 samment de vapeur pour faire fonc-  
 tionner l'engin, et vu le danger qui  
 y a de rester sans la protection de  
 la pompe a incendie, M. l'Echevin  
 Jos. Senecal, propose, seconde par M.  
 Chs Fortier que la soumission, et la  
 garantie de M. Weir pour la cons-  
 truction d'une bouilliere pour la pompe  
 a incendie avec un appareil connu  
 sous le nom de Variable exhaust, pour  
 le prix de \$902.<sup>00</sup> ont accepte comme  
 etant la plus basse et qu'elles



soit donné immédiatement de faire  
cette bouilloire conformément à la  
norme.

Proposé en amendement par M<sup>rs</sup>  
W. Labiche secondé par M<sup>rs</sup> J. C. L. L. au  
le Greffier soit autorisé de demander à  
la Cie Watrous Engine works. si elle  
serait disposée à rencontrer le Conseil  
au sujet des réparations à la pompe  
à incendie existante sur la dite compagnie  
et de vouloir indiquer un jour pour le  
rencontre.

Pour l'amendement - W. Labiche J. C. L. L.  
Contre M<sup>rs</sup> J. Senechal M<sup>rs</sup> M. L. L. L. J. M. J.  
Pour la motion M<sup>rs</sup> J. Senechal Ch. Fortin J. M. J.  
Contre - J. C. L. L. W. Labiche  
motion adoptée  
et la séance est levée.

J. Senechal. J. M. J.  
Président

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10371

Comite General

"A. G. Champagne"

"Inspecteur Bouilloires"

"J. R. Weir"

"Reparations a la Pompe"

"Pompe a incendie"

"Water and Engine Wks."

2/12/04



P23/E2,244

P23/E2,244

Dr E. P. Lachapelle, Président, Montréal.  
M. Henry R. Gray, Montréal.  
Dr Robert G. Mik, Montréal.  
Dr Laurent Catellier, Québec.  
Dr Pantaléon Pelletier, Sherbrooke.  
Dr Arthur Simard, Québec.  
Dr P. J. L. Bissonnette, St. Esprit.

Secrétaire : Dr Elzéar Pelletier.  
Inspecteur d'hygiène : Dr J. A. Beaudry.  
Chef de la Statistique : Dr P. E. Prévost.  
Asst. Insp. d'hygiène : Dr J. W. Bonnier.  
Bactériologiste : .....  
Chimiste : ..... Dr R. F. Ruttan.  
Asst. Bact. & Chim. : Dr J. A. Chopin.  
Ing. consultants : MM. G. Janin, R.S. Lea, J.E. Doré.

Montreal, 2 Décembre, 1904.

Monsieur le Greffier  
de la ville de St. Henri de Montreal.

Cher Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre copie d'une  
résolution adoptée à notre dernière assemblée relativement à l'op-  
portunité de favoriser l'établissement d'usines de glace.

Votre obéissant serviteur,

*Elzéar Pelletier*

secrétaire.



P23/E2,244



Extrait du procès verbal de l'assemblée du  
Conseil d'Hygiène,  
tenue à Québec, le 29 novembre, 1904.

-----

ATTENDU que par suite du développement des grandes villes de la province, il devient de plus en plus difficile d'y emmagasiner de la glace de bonne qualité, récoltée sur les cours d'eau, le Conseil d'hygiène appelle l'attention des pouvoirs municipaux des villes sur l'opportunité de favoriser l'établissement d'usines pour la fabrication de la glace artificielle et recommande à ces pouvoirs municipaux d'encourager toute initiative dans cette direction par des exemptions de taxe ou autres faveurs municipales.

Certifié,

*reféré au Comité*



*E. G. G. G.*

Secrétaire.

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10372

Conseil d'Hygiène  
de la Province  
re Glace artificielle.  
2/12/04



P23/E2,244

# CITE DE ST. HENRI.

A Eugène Guay *Maire et* (M M. Joseph  
 Senecal, F. Sigouin, W. Labrèche, Chs. Fortier,  
 Jos. Ethier, W. Robidoux, Jos. Villeneuve, & J.A. Major

Tous Echevins Municipaux

Messieurs,

*Avis spécial vous est donné par le soussigné,*  
 L.N. Senecal *Greffier et Trésorier du Conseil Municipal de*  
*Jules Beauchamp* *la Cité de St. Henri qu'une SESSION SPECIALE du Conseil de cette*  
*Cité est convoquée par les présentes, par moi. pour être tenue au lieu*  
*ordinaire des Sessions du Conseil, Vendredi* , le *Deuxième jour*  
*jour du mois de Décembre 1904* *mil huit cent quatre-vingt*  
*à huit heures de l'après-midi, et qu'il y sera pris en considération*  
*les sujets suivants, savoir :*

- 1o Question des réclamations
- 2o Soumissions pour bouilloire
- 3o Rapport de comité re acceptation de comptes, etc,
- 4o Correspondances



Donné à St. Henri, sous mon seing, ce *Neuf-neuvième*  
 jour d e Novembre 1904 189

*L. Senecal*  
 Greffier et Trésorier.

P23/E2,244

Province de Québec  
Cité de St Henri

Je soussigné, Adas Dagenais Constable Special de la  
Cité de St Henri, et résidant en la dite Cité, certifié sous  
mon serment d'office que le 29<sup>em</sup> jour de Novembre  
1901, j'ai signifié à chacun des Maire et des Echevins  
mentionnés dans le présent avis un double d'ice lui, en  
portant et laissant le dit double à Mr W. Robidoux  
personnellement et les autres à une personne raison-  
nable de leur famille et à chacun de leur domicile  
respectif.

En foi de quoi j'ai fait et donné le présent rapport  
ce 29<sup>em</sup> jour de Novembre 1901 pour servir valoir  
ce que de droit

Adas Dagenais  
Constable Special



CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10373

*Avis et Retour  
Assemblée Spéciale  
2/12/04*



P23/E2,244

P23/E2,244

Rapport concernant les Lumières Electriques de la Cité de St-Henri

DATE	RUE	Heures	Minutes	RAPPORT FAIT PAR
	Quartiers St-Augustin & St-Jacques			
Nov 30	Surgeon & Notre-Dame	9	15	Gampeau
Dec 1	St-Jean & Notre-Dame	9	30	Francoeur
"	" St-Jean & Pelisle	3	00	Garand & Lamouche
"	" St-Jean & Pelisle	4	00	Garand & Lamouche
" 2	Bourget & Ste-Anne	4	00	Gratton & Gampeau
" 3	Lacroix & Notre-Dame	2	50	Terrault & Francoeur
" 5	St-Jean & Pelisle	2	45	Francoeur & Gampeau
" 6	St-Augustin & Notre-Dame	8	20	Gampeau
" "	St-Augustin & Notre-Dame	10	40	Gampeau
" "	St-Jean & Notre-Dame	8	40	Gampeau
" "	Lacroix & Notre-Dame	12	20	Terrault & Gratton
" "	Pelisle & St-Jean	3	00	Perras & Garand
" "	Pelisle & St-Jean	3	30	Perras & Garand
" "	Lacroix & Notre-Dame	3	50	Perras & Garand
" "	St-Augustin & Notre-Dame	4	00	Perras & Garand

Quartiers St-Henri & St-Antoine  
 Dec 2 Ste-Elizabeth & Ste-Anne Toute la nuit

Copie Signée J. M. Maddy  
 St-Henri 7 Dec 1904



P23/E2,244

Rapport concernant les Lumières Electriques de la Cité de St-Henri

DATE	RUE	Heures	Minutes	RAPPORT FAIT PAR
	Quartiers St Jacques & St Augustin			
Nov. 9	St Augustin & Notre Dame	2	45	Terrault & Lampeau
" 10	Marin	9	30	Terrault
" "	St Jean & Pelisle	2	30	Garand & Lamouche
" "	Lacroix & Notre Dame	2	30	Garand & Lamouche
" 11	St Jean & Pelisle	11	50	Gratton & Terrault
" "	St Jean & Pelisle	1	30	Gratton & Terrault
" 12	St Jean & Pelisle	3	00	Terrault & Gratton
" 14	Marin	9	10	Francoeur
" 15	Quartier St Jacques	8 <sup>10</sup>	@ 8 <sup>40</sup>	Garand
" "	Quartier St Augustin	8 <sup>10</sup>	@ 8 <sup>40</sup>	Garand

	Quartiers St Henri & St Antoine			
Nov. 11	Beaudoin en face #129	1	30	Lapare & Sauvé
" "	Beaudoin & Notre Dame	1	37	Lapare & Sauvé

Copie Signée - J. M. Maddy

St Henri 16 Nov 1904



P23/E2,244

Rapport concernant les Lumières Electriques dans la Cité de St-Henri

DATE	RUE	Heures	Minutes	RAPPORT FAIT PAR
<i>Quartiers St Jacques &amp; St Augustin</i>				
Nov 2	Barre & Lacroix	10	00	Campeau
"	" Belisle & St Jean	1	40	Sarand & Terrault
"	" Lacroix & Notre Dame	3	20	Lamouche & Francoeur
"	3 St Jacques & Walker	9	30	Francoeur
"	4 St Jacques & Walker	9	20	Cratton & Terras
"	" Turgeon & Notre Dame	3	20	Campeau & Lamouche
"	5 St Augustin & St Ambroise	8	20	Campeau
"	" St Augustin & St Ambroise	10	40	Campeau
"	" Belisle & St Jean	3	30	Francoeur & Terrault
"	" Lacroix & Notre Dame	4	15	Francoeur & Terrault
"	7 St Jean & Belisle	3	45	Terras & Cratton
"	8 Walker & St Jacques	9	25	Cratton
"	" St Augustin & St Ambroise	1	30	Campeau & Terrault

*Quartiers St Henri & St Antoine*

Copie Signée - J. M. Massey  
St Henri, 9 novembre 1904



P23/E2,244

Rapport concernant les Lumières Electriques dans la Cité de St-Henri

DATE	RUE	Heures	Minutes	RAPPORT FAIT PAR
	Quartiers St Jacques & St Augustin			
Oct 26	Walker & St Jacques	11	45	Shotton & Ferras
" 28	St Jean & Pelissier	1	30	Ferras & Campeau
" "	Prose des Lina & St Jacques	2	30	Francoeur & Terrault
" 29	St Augustin & Ste Genevieve	2	30	Ferras & Campeau
" 31	St Augustin & Notre Dame	2	30	J. G. Henrichon

	Quartiers St Henri & St Antoine			
Oct 29	Beaudoin & Notre Dame	1	30	Lapare & Cardinal

Copie Signée J. G. Henrichon  
 St Henri 2 novembre 1904



CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10374

Rapport des  
Patrouilleurs de  
Lumière électrique  
2/12/04



P23/E2,244

P23/E2,244

*Le conseil municipal de la Cité de Saint-Henri a l'honneur de vous adresser par la présente la liste des électeurs parlementaires de la Cité de Saint-Henri, telle qu'elle a été préparée conformément à la loi sur l'élection des députés.*

*et à tous ceux qu'il appartient.*

*Le Greffier et Trésorier*  
*L. Sévéal*

AVIS PUBLIC est par le présent donné que la liste des électeurs  
Parlementaires de la Cité de Saint Henri, a été préparé sui-  
vant la loi et qu'un double en est déposé aujourd'hui, ce Troi-  
sième jour de Décembre mil neuf cent quatre, au bureau du sous-  
signé, à la disposition et pour l'information de toutes per-  
sonnes intéressées.

Donné à Saint Henri sous mon seing et le sceau de la Cor-  
poration, ce Troisième jour de Décembre mil neuf cent quatre.

Bureau du Conseil  
No. 5 Place St. Henri  
Saint Henri.

*L. Sévéal*  
Greffier et Trésorier



Provinces of Quebec  
City of Saint Henri

To the Inhabitants of the City of Saint Henri and to all whom  
it may concern.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the list of Parliamentary  
electors of the City of Saint Henri has been prepared accord-  
ing to law and that a duplicate of such list is deposited  
this day the Third day of December One thousand nine hundred  
and four, in the office of the undersigned at the disposal and  
for information of all persons interested.

Given at Saint Henri under my hand and the seal of the  
Corporation this Third day of December One thousand nine hun-  
dred and four.



Office of the Council  
No. 5 Place Saint Henri  
Saint Henri.

*L. Sévéal*  
Clerk & Treasurer

P23/E2,244

*Pro. in de l'Union  
Cité de St-Henri*

Je soussigné Adolphe Senecals, constable special de  
la Cité de St-Henri, certifié sous mon serment d'office  
qu'à le troisième jour de Décembre 1904, j'ai affiché  
trois copies de l'avis public ci-contre et ce aux  
endroits ordinaires des affiches dans la Cité de  
Saint-Henri

En foi de quoi j'ai fait et donné ce présent  
rapport ce 5<sup>me</sup> jour de Décembre 1904 pour  
servir et valoir ce que de droit

Adolphe Senecals  
Constable Special

*[Signature]*

Clerk & Treasurer

Notary at Council  
No. 5 Place St-Henri  
Saint-Henri.

City of Saint-Henri  
Province of Quebec

To the Inhabitants of the City of Saint-Henri and to all whom  
it may concern.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the list of Parliamentary  
electors of the City of Saint-Henri has been prepared accord-  
ing to law and that a duplicate of said list is deposited  
this day the Third day of December One thousand nine hundred  
and four, in the office of the warden as the disposal and  
for information of all persons interested.

Given at Saint-Henri under my hand and the seal of the  
Corporation this Third day of December One thousand nine hun-  
dred and four.

*[Signature]*

Clerk & Treasurer

Notary at the Council  
No. 5 Place Saint-Henri  
Saint-Henri.





CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10375

*Avis et Retour re  
dépôt des Listes  
Parlementaires.*

*3/12/04*



P23/E2,244

P23/E2,244

Village de Verdun 5 Decembre 1904

A, M. le Maire et a Messieurs les Echevins de la Cité de St. Henri  
St. Henri

COMMUNICATION  
DEC 5 1904  
CITÉ DE ST. HENRI

Messieurs;

Je regrette d'avoir a vous imformer, que Samedi le 3  
courant a 3 Heures P.M. j'ai été la victime d'un accident, causé  
par le mauvais état du trottoir en face de l'Hotel-de-Ville de  
votre municipalité, coin des rues St. Jacques et Place St. Henri.

J'ai glissé sur le trottoir recouvert de glace qui n'était  
nullement recouvert de cendre ou de quelqu'autre matière non glis-  
sante, J'ai par le fait même déchirer et détériorer un paletot neuf  
que je consens a n'évaluer qu'a quinze dollars (\$15.00) j'ai de plus  
faillit me briser le bras gauche que j'ai peine a mouvoir encore  
aujourd'hui.

Sachez que j'entends tenir votre municipalité responsable  
de cet accident, causé par la négligence coupable de ses employés  
et a moins que je ne reçoive la somme de quinze dollars comme com-  
pensation des dommages souffert d'ici huit jours, je me verrai forcé  
de me pourvoir en justice.

Espérant une reponse satisfaisante je demeure

Votre dévoué

*J. A. A. Leclain*

53 Avenue Gordon

Village de Verdun

*révisé à la  
Cie d'Assurances  
St. Jacques*



CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10376

J. a. a. Leclair  
reclame des domma-  
ges re accident.  
5/12/04



P23/E2,244

P23/E2,244

## The Union of Canadian Municipalities.

Officers for the Year 1904-1905.

H. LAPORTE, Esq.,

(MAYOR OF MONTREAL), PRESIDENT.

W. D. LIGHTHALL, M.A., F.R.S.L.

(EX MAYOR OF WESTMOUNT), HON. SECRETARY-TREASURER.

### EXECUTIVE COMMITTEE

#### PROVINCE OF ONTARIO

1st Vice-President, Adam Beck, Esq., Mayor of London  
2nd " " Thos. Urquhart, Esq., Mayor of Toronto.  
3rd " " J. A. Ellis, Esq., Mayor of Ottawa.  
4th " " C. H. Denton, Esq., Mayor of Tilsonburg.  
5th " " J. W. Drake Esq., Mayor of Windsor.

#### PROVINCE OF NOVA SCOTIA

1st Vice-President, Adam B. Crosby, Esq., Mayor of Halifax  
2nd " " D. H. Campbell, Esq., Alderman, "

#### PROVINCE OF MANITOBA

1st Vice-President, Thomas Sharpe, Esq., Mayor of Winnipeg  
2nd " " R. J. Latimer, Esq., Alderman, "

#### PROVINCE OF PRINCE EDWARD ISLAND

1st Vice-President, Dr. F. F. Kelly, Mayor of Charlottetown.  
2nd " " James Paton, Esq., Councillor, "  
The President and Hon. Secretary-Treasurer.

#### PROVINCE OF QUEBEC

1st Vice-President, C. Gelinat, Esq., Mayor of St. Louis.  
2nd " " C. T. Fabien, Esq., Mayor of Ste. Cunegonde.  
3rd " " A. G. Cross, Esq., Mayor of Westmount.  
4th " " E. Guay, Esq., Mayor of St. Henri.  
5th " " J. M. Tellier, Esq., Mayor of Joliette.

#### PROVINCE OF NEW BRUNSWICK

1st Vice-President, Alex. W. McRae, Esq., Alderman, St. John.  
2nd " " John Palmer, Esq., Mayor of Fredericton.

#### PROVINCE OF BRITISH COLUMBIA

1st Vice-President, T. F. Neelands, Esq., Mayor of Vancouver.  
2nd " " W. H. Keary, Esq., Mayor of New Westminster

G. S. WILSON,  
Asst. Secretary,  
Bureau of Information

MONTREAL, 5th Dec, 1904

Monsieur L. N. Senecal  
Greffier de la Ville de  
Ste. Cunegonde.



Monsieur.-

En reponse à votre communication du 29th, November.  
Je vous informerai à l'avance du jour de la délégation au  
gouvernement Fédéral.

J'ai l'honneur d'être, monsieur

Votre devoné serviteur.

*W. D. Lighthall*  
Hon. Sec. Tres. U. C. M.

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10377

Union des Municipalités  
Canadiennes  
re delegation,

5/17/04



P23/E2,244

12 Decembre 1904 }  
 Province de Quebec }  
 Cité de St. Henri }

A une assemblée de Comité  
 général du Conseil de la Cité  
 de Saint-Henri, tenue à St-Henri au  
 lieu ordinaire des sessions du dit Comité  
 Lundi le douzième jour de Decembre  
 Mil neuf cent quatre, conformément à la  
 loi à laquelle assemblée sont présents  
 son Hameur le Maire Eugène Guay  
 & MM. les Echevins Jo. Lhué, W. Robitton  
 Chs Fortier, Jo. Senechal. ~~Jo. Senechal~~ Jo. Senechal  
 prenant un quorum sous la présidence  
 de M. le Maire.

M. W. Labeche }

Est adonné et statué par résolution  
 du Comité Général comme suit

M. Rephouse Charbonis est présent au  
 Comité au sujet du paiement de la  
 balance de l'expopulation de ses propriétés  
 sur St-Jacques autre fois Notre-Dame  
 Le Greffier est autorisé à faire le paiement  
 de cette balance lorsque les conditions  
 d'expopulation auront été remplies.

OK

M. Labeche pour sous-signer  
 M. André May est présent au Comité  
 au sujet du paiement de la balance  
 du contrat de macadamage et pavage  
 de mes Diamond. M. Bastien est aussi  
 présent en rapport avec et que dessus

Lecture est faite d'une lettre du Conseil de  
 St. Anne-de-dumonde demandant de venir au  
 Conseil de St-Henri au sujet de la reclama-  
 tion pour la rue Attwater.

Resolu que le Greffier invite le conseil de  
 St. Anne-de-dumonde à la séance de Lundi pro-  
 chain.

M. le Maire le Président de Jurairie, et le  
 Greffier sont autorisés à faire le paiement



remboursement de la balance du Comptant  
 May & Cie savoir: \$28738<sup>84</sup>  
 et il est autorisé par ces fins à faire un  
 emprunt de la ~~même~~ somme <sup>de 30000</sup> par un  
 Billet à demande @ 5% d'intérêt par an  
 et comme emprunt temporaire en attendant  
 que remboursement soit fait par la caisse  
 générale au fonds d'emprunt du règle-  
 ment No 138 -

Le Greffier est autorisé à faire le paiement  
 de la somme de \$310<sup>11</sup> 46<sup>26</sup> \$1573<sup>04</sup> 233<sup>55</sup>  
 au Collecteur du revenu pour entretenir les  
 prisonniers, pension des aliénés, enfants  
 de la réforme et école d'industrie, et il est  
 autorisé à retirer des fonds provenant de  
 l'emprunt du Règlement No 138 -

L'avocat de la Cité est autorisé, à  
 faire la collection de la taxe d'affaire  
 de mandataires.

et le secrétaire lui  
 L. M. Senecal *Alfred J. Roy*  
*Secrétaire*

P23/E2,244

C. C. 2



Montréal, 5 Décembre, 1904.-

A SON HONNEUR LE MAIRE

& A MESSIEURS LES ECHEVINS DE LA VILLE ST. HENRI.-

Messieurs,

Le soussigné a l'honneur de soumettre à la considération de votre honorable conseil qu'en 1894, sa propriété No. 1715 du Cadastre Officiel de la Ville St. Henri, a été expropriée pour les fins de l'élargissement de la rue St. Jacques.-

Le montant de la dite expropriation fixée à \$616.80 pour la bâtisse et le terrain en question, n'a pas encore été payé au propriétaire.-

C'est pourquoi le soussigné demande à votre conseil d'avoir à lui payer la dite somme.-

J'ai l'honneur d'être,

Votre bien dévoué,

A. A. Charlebois  
par A. C. Prou





CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10378

A. A. Charlebois  
par Alph. Charlebois  
re Expropriation  
5/12/04



P23/E2,244

P23/E2,244

# The Miles Brass Bedstead Company

Makers of Fine Brass Goods

Fultonville, N.Y. December 5th. 1904.

Hon. L. V. Senecae, Sec'y & Treas.,  
Saint Henri, Canada.

COMMUNICATION  
DEC 10 1904  
CITÉ DE ST. HENRI

Dear Sir:-

Your valued favor of 11/10'04., has just been delivered to me, the delay having been caused by my absence in California.

Learning of the demand and the very satisfactory profit to be derived from the manufacture of brass and iron bedsteads in Canada, and being thoroughly conversant with this line of business with a complete plant for the production of all brass beds and other brass articles, yet without sufficient capital to enable me to move to a new section and transact business properly, I desire a good location where sufficient capital can be interested to carry on the business.

As I understand the situation, this industry is practically in its infancy in Canada while here, in the states, the business is much overdone, competition being too close to enable one to make a satisfactory profit on the goods; for this reason I am entertaining the prospect of a change.

My proposition is as follows; to remove our complete plant, comprising everything necessary for the business, except building, to your city, accept stock in the company to be formed in exchange for our interests, with the exception of a small amount of cash to enable me to handle myself temporarily, give the new company my experience, which is of years standing, in the manufacture of these goods and of which I can satisfy you to be desirable, confine myself to the production of the goods, while your interests are to furnish the additional capital and a good financial man to take charge of the finances etc.

If you feel that such arrangements can be made in your city, I will be pleased to visit your people and present to them such facts as will convince them that my proposition is a desirable one, that I thoroughly understand every detail of the business and can, at the prices these goods are now selling for, make the investment pay 25% profit.

This letter contains, I think, all that is necessary until I am advised whether or not your people will be interested in what I have to offer them.

Hoping to be favored with an early reply for which I shall be deeply grateful, I am,

Yours very truly, R. B. Allison



CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10379

*The*  
Miles Brass Bedstead Coy.  
R. B. Carson.  
demande des avantages.  
5/12/04



P23/E2,244

P23/E2,244

Telephone Bell Main 3056  
Marchands 1201

Bureau de

# Greffier de la Cite,

Hotel de Ville

St. Cuneigande, Dec. 7 1904

Mons. L. N. Senecal

Greffier  
Cite de St. Henri de Montreal

COMMUNICATION  
DEC 10 1904  
CITE DE ST. HENRI

Monsieur

Une delegation chargée de rencontrer votre Conseil au sujet de la reclamation de votre Cite, se me atwater, ayant été nommée; je fus requis par cette dernière de vous demander quand elle pourra se presenter.

Etant sous l'impression qu'il y aura assemblee de votre Conseil vendredi prochain; vous plairait il de me dire par telephone si ces Messieurs auront l'honneur d'être entendus ce jour-là

Votre bien devoué  
P. A. Guise  
Greffier



CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10380

Ste Cunégonde  
re dépôt de neige  
rue Atwater.

7/12/04



P23/E2,244

P23/E2,244

A Mr.le Président de la  
Commission des Finances du  
Conseil de la Cité de Saint Henri.

Monsieur:-

Conformément aux instructions que j'ai reçues de Mr.le Président de la Commission de l'Hotel-de-Ville, Mr.J.E. Ethier, de faire application par écrit sur ma demande de construction d'une voûte de sûreté de dimensions convenables et offrant des garanties de sûreté contre les effets du feu, et en me conformant à ces instructions, j'ai bien l'honneur de faire rapport comme suit:-

1o La voûte actuelle est de beaucoup ~~exigues~~ trop exigue et ne peut contenir qu'environ la moitié des livres et documents importants.

2o Elle n'offre pas les garanties de sûreté contre le feu, ni par sa construction et l'aménagement des casiers intérieurs qui sont en bois et touchant aux murs.

3o Que la voûte située dans le sous-sol est à peine bonne pour conserver les souches anciennes et quelques livres de références éloignées, et est à l'heure présente encombrée au point qu'il est presque impossible d'y faire des recherches et quoique le séchage par électricité ait produit un bon résultat il n'est pas recommandable d'y mettre des livres de références ou archives.

4o Que le bureau du Conseil et du greffier n'offrent pas de dimensions de grandeur suffisante pour permettre d'y construire une autre voûte de sûreté.

5o Que la Cité possède des valeurs d'archives, tel que le plan de la Cité au montant de \$20000.00 qui sont certainement exposées au feu. Ces plans n'étant pas enfermés que dans une armoire en bois, placée dans le bureau du Conseil.

6o Que les archives du Greffe de la Cour du Recorder occupe une grande espace aussi dans le bureau du Conseil, ces livres et dossiers sont constamment exposés, n'étant enfermés que dans



dans une armoire en bois pour une partie et l'autre complètement exposée sur des tables ou pupitres.

7o Que le Greffe de la Cour du Recorder qui date depuis la fondation de la Cour en 1895 est considérable et d'une grande importance et qu'il faut y faire des recherches tous les jours et il faut absolument qu'il soit mis à l'épreuve du feu et des mains indiscretes.

8o Qu'il est urgent que ces travaux se fassent immédiatement et je me permettrai de faire des suggestions à l'Honorable Commission des Finances et de l'Hotel-de-Ville; qui sont de construire cette voûte avec les dimensions montrées au plan que je produis, soit à l'endroit actuel en prolongeant sur le coté Sud et prenant la chambre maintenant sans utilité au département de feu, puis sur le coté Est, prenant la chambre de bain et watter closet qui peut être localisée ailleurs, ou bien construire un bureau nouveau complet, sur le terrain vacant à l'Est de la bâtisse actuelle; car je crois qu'il inutile de demander aux Commissaires d'ecoles de se bâtir un bureau, ils n'en feront rien avant qu'ils aient bâti une nouvelle école, où peut-être là ils installeront leurs bureaux.

Mais je crois qu'il est préférable de faire cette voûte à l'endroit actuel, quitte à prendre plus tard tout le bureau qui sera alors sans doute assez spacieux pour nos besoins. je profite aussi de la circonstance pour vous informer qu'il n'existe pas d'index aux archives et dossiers de la Cour du Recorder depuis 1895 et que c'est absolument indispensable ayant à y faire des recherches tous les jours, il est inutile de dépenser un temps précieux à fouiller les dossiers et je suis d'opinion que ce travail devrait être fait.

En terminant, Monsieur le Président, permettez-moi de vous dire que la chose presse, et pour des raisons de responsabilité que vous comprenez, je vous saurais gré de recommander la construction de cette voûte et l'octroi de fonds nécessaires à cette fin.

J'ai

P23/E2,244

J'ai l'honneur d'être avec considération,

Votre humble serviteur,

*L. Senecal*

Greffier et Trésorier de la Cité

*reçus au Comité*



ST-HENRI

Archive No. 10381

L. N. Senecal  
re réparations à  
la route.  
7/12/04



P23/E2,244

P23/E2,244

Received of M. L. N. Senechal  
City Clerk, St Henri Montreal.

Various photographs of views, buildings  
city officials &c of the city for use in  
The Book of Canada

MMMM

Log Merchants Bank  
Montreal

12 Dec 1904



CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10382

*Book of Canada  
Recu<sup>s</sup> et Photographies.  
12/12/04*



P23/E2,244

P23/E2,244

DEPARTEMENT DU SECRETAIRE DE LA PROVINCE.

Québec, 13 Décembre 1904.

REPONDEZ A " L'HONORABLE  
SECRETAIRE DE LA PROVINCE "  
QUELQUE SOIT LE SIGNATAIRE  
DE LA LETTRE EXPEDIEE

EN REPOUNDANT, VEUILLEZ  
MENTIONNER LE

No.....

1395|04.

Monsieur L.N. Sénécal,  
Greffier de la Cité de St. Henri,  
Montréal.



Monsieur,

Je suis chargé par le Secrétaire de la Province d'accuser réception de votre lettre du 12 courant au sujet de l'admission de trois enfants Brière à l'école d'industrie de N.D. de Monrfort et en réponse de vous transmettre une série de blancs à faire remplir pour l'internement de ces enfants. Vous voudrez bien choisir parmi ces blancs ceux qui représentent les conditions dans lesquelles se trouvent ces enfants. Ces formules une fois remplies devront être renvoyées à ce département et lorsqu'il y aura vacance dans l'école l'admission de ces enfants sera autorisée.

Monsieur Robitaille me prie de vous faire remarquer que si ces enfants sont admis aux frais du Gouvernement et de la ville de St. Henri, cette dernière aura à payer au Gouvernement la moitié de la pension soit \$36.00 par année pour chaque enfant.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

*Jos. Bonin*

Sous-Secrétaire de la Province.

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10383

Secrétaire de la  
Province, J. Boivin  
re admission des  
Enfants Brière.  
13/17/04



P23/E2,244

12 Decembre 1904  
 Province de Quebec  
 Cité de St. Henri

M. W. Laheche }

A une assemblée de Comité  
 général du Conseil de la Cité  
 de Saint-Henri, tenue à St-Henri au  
 lieu ordinaire des sessions du dit Comité  
 Lundi le douzième jour de Decembre  
 Mil neuf cent quatre, conformément à la  
 loi à laquelle assemblée sont présents  
 M. Harnett le Maire, Eugène Guay  
 & M. M. les Echevins J. J. Lhu, W. Robitton  
 Chas. Fortier, J. Serredal. ~~pour~~ J. J. Lhu  
 prenant un quorum sous la présidence  
 de M. le Maire.

Il est reconnu et statué par résolution  
 du Comité Général comme suit

M. Cephouse Charbonis est présent au  
 Comité au sujet du paiement de la  
 balance de l'expropriation de ses propriétés  
 sur lesquelles autrefois Notre-Dame  
 Le Griffon est autorisé à faire le paiement  
 de cette balance lorsque les conditions  
 d'expropriation auront été remplies.

M. Laheche pour sous-signer  
 M. André May est présent au Comité  
 au sujet du paiement de la balance  
 du contrat de succédanéage et de l'achat  
 de mes D'Ammond. M. Bastien est aussi  
 présent en rapport avec ce qui dessus

Lecture est faite d'une lettre du Conseil de  
 St. Cunevide demandant de reconnaître le  
 Conseil de St-Henri au sujet de la reda-  
 mation pour la rue Attwater.

Resolu que le Greffier invite le conseil de  
 St. Cunevide à la séance de Lundi pro-  
 chain.

M. le Maire le Président de Finances et le  
 Greffier sont autorisés à faire le paiement



recouvrement de la balance du Comptant  
 1 May & Cie savoir: #28738<sup>84</sup>  
 et il est autorisé par ces fins à faire un  
 emprunt de la ~~même~~ somme <sup>de 30000</sup> par un  
 Bulet à demande @ 5% d'intérêt par an  
 et comme emprunt temporaire en attendant  
 que remboursement soit fait sur la caisse  
 générale au fonds d'emprunt du règle-  
 ment No 138 -

Le Greffier est autorisé à faire le paiement  
 de la somme de \$310<sup>00</sup> 46<sup>26</sup> \$1570<sup>04</sup> 233<sup>55</sup>  
 au Collecteur du revenu pour entretenir les  
 prisons, pension des aliénés, enfants  
 de la reforme et école d'industrie, et il est  
 autorisé à retirer des fonds provenant de  
 l'emprunt du Règlement No 138 -

L'avocat de la Cité est autorisé, à  
 faire la collection de la taxe d'affaires  
 de mandataires.

et le secrétaire lue  
 L. M. Senecal *L. M. Senecal*

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10384

Comité Général

"Alph. Charlebois"

"Expropriation"

"Bray & Co. A"

"St. Cunigonde"

"Billet Payable"

"Emprunt Temp."

"Taxe d'affaires"

12/12/04



P23/E2,244



**P23/E2,244**



**CETTE PIECE**

**EST ABSENTE**

**DU DOSSIER**



CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10386

Ontario Acc. Ins. Co.  
deboursés re accidents  
19/12/04



P23/E2,244

P23/E2,244

Louis Coderre, LL.B.

PROCURER DE LA CITE DE ST-HENRI

TEL. MAIN 2764

**Louis Coderre**

AVOCAT  
PROCURER, ETC.

8 COTE DE LA PLACE D'ARMES  
EDIFICE DES TRAMWAYS

Bureau du Soir :  
Hotel-de-Ville de St-Henri

Montreal, 20 décembre, 1904. 190

M.L.N. Senecal, greffier,  
St. Henri.

Cher monsieur,

Veillez trouver ci-inclus le cheque de la banque de Québec, pour \$200.00, pour taxes d'affaires dues par la banque pour l'année 1904-05.

M. Dorion qui m'envoie ce cheque, me demande de vous le renvoyer afin que vous ayez une nouvelle occasion de mettre devant le conseil la demande de réduction de la banque de Québec.

Votre bien dévoué,



Louis Coderre

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10387

Louis Coderre  
in re: Tasse d'affaire de  
la Banque de Québec.  
20/12/04



P23/E2,244

P23/E2,244

*The Merchants Cotton Company.*

SECRETARY TREASURERS' OFFICE.

*Montreal.* Dec. 20th, 1904.

Eugene Guay, Esq.

Mayor of the Town of St. Henri,

St. Henri de Montreal, P. Q.

Dear Sir:-

I am in receipt of yours of the 20th inst., in which you state that you have had complaints made to you that this Company is discharging employees without cause and replacing them by strangers to the locality, and asking for a list of persons so discharged, with residence and reason for discharge.

While this Company recognizes the right of nobody to dictate as to whom it shall employ, we beg to state that we have not discharged anybody except for good and sufficient cause, and we are not aware that we have discharged any number lately.

While the engaging and discharging of the help does not come directly under the notice of the Superintendent, if you are in possession of any well founded case in which an employee has been discharged without cause, we shall be only too happy to investigate the same.

We are,

Yours truly,

MERCHANTS COTTON CO.,

*W. B. Barber*  
Secretary-Treasurer.



MBT

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10388

Merchants Cotton Co.  
réponse au Maire re  
renvoi d'employés.  
20/12/04



P23/E2,244